



UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT Licence 2 MATHEMATIQUES Année 2020 - 2021

Domaine: Sciences - Technologies - Santé





https://www.fst.uha.fr/

Sommaire

Table des matières

3
4
4
5
6
6
6
6
7
8
9
10
10
11
11
12
12
13
14
16
16
16
16
16
16

1.

2. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur: M. Mickaël DERIVAZ (mickael,derivaz@uha.fr)

Les différents responsables de formation des licences:



Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	M HADJAR Amine amine.hadjar@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	Mme JUNG Corinne corinne.jung@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leyssens@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	M. PONCHE Arnaud arnaud.ponche@uha.fr



3. Le campus

3.1. Le plan





FST n°18 Bâtiment K



3.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	Amphithéâtres : ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger) Salles de COURS ou TD :	rez de chaussée rez de chaussée 1 ^{er} étage
	ILL_K_ 001 à 007 ILL_K_100, 102,104 Salles TP:	rez de chaussée 1 ^{er} étage
	ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA Salles informatique:	1 ^{er} étage 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée
	ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO	rez de chaussée 1er étage 1er étage 1er étage
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	ILL_E_ LABO LANGUES ILL_E_ A et B ILL_E_ S01 à S04	1 ^{er} étage 1 ^{er} étage rez de chaussée
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	Salles informatique : ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E38 (27 postes)	2ème étage

4. Scolarité

4.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 2ème année de licence physique, chimie, informatique et mathématiques : Mme Marie-Christine HANF, <u>marie-christine.hanf@uha.fr</u>

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

De 7 heures 45 à 12 h 30 le matin



Fermé au public l'après-midi

Responsable de la scolarité L2 mathématiques :

Mme DOUAKHA Hasiba: hasiba.douakha@uha.fr, 03 89 33 62 63

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet :

http://www.fst.uha.fr

4.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires:

<u>Inscription administrative</u>: vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,...

Cette inscription s'effectue à la scolarité centrale - maison de l'étudiant - bâtiment Q avant le **30 septembre 2020.**

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements <u>hormis les TP</u>. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

<u>Inscription pédagogique</u> : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé. **Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats**.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

L'inscription pédagogique aux **UE à choix** du second semestre se fera entre le 1er et le 15 décembre 2020.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

4.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière avant le 21 septembre 2020.

4.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours et faire, en début d'année, un transfert automatique vers votre boite personnelle.



6/15

4.5. Le calendrier universitaire

ı S	LICENCE 2ème année Août Septembre Octobre Novembre Decembre Janwer															
10		-	М	Septembre	1	J	Octobre	1	D	Novembre Toussaint	,	M	Decembre	1	٧	Janwer Jour de l'an
2 D		2	M		2	٧		2	L	700338//4	2			2	s	5007 GE 7811
3 L		3	J		3	S		3	M		3			3	D	
M		4	٧		4	D		4	M		4	_		4	L	
M		5	S		5	L		5	J		5			5	M	
) J		7	D		7	M		7	۷ S		6 7	_		7	M	
S		8	М		8	J		8	D		8			8	٧	
D		9	M		9	٧		9	L		9			9	S	
0 L		10	_		10	S		10	M		_	J		_	D	
1 M		11	۷		11	D		11	M	Armistice 1918	11			11		
2 M 3 J		12			12	M		12 13	J			S D		12		
4 V		14		Rentrée *	14	-		14	S			i L		14	_	
5 S		15	М	MI Rentrée 10h	15	J		15	D		_	M		15	_	
6 D		16	_		16	٧		16	L		_	M		16		
7 L		17	J		17	S		17	M		_	J		17	_	
8 M 9 M		18			18	D		18	M		_	S V		18	_	
0 J		20	D		20	M		20	٧		20			20		
1 V	1	21	L	Début UE libres	21	M		21	S		21	L		21		
2 S		22			22	J		22	D			M		22		Finde CC Sem3
3 D		23	M		23	٧		23	L			M		23 24	S	
4 L 5 M		24 25			24 25	S		24 25	M		25	J	Vacances	25		Reprise Sem4
6 M		26	S		26	Ľ		28	J			S	de Noël	26		Reprise Seriis
7 J		27	D		27	M	Vacances	27	٧		27	D		27	M	
8 V		28			28	M	d'Automne	28	S		28			28		
9 S		29			29	J		29	D		25			29		
0 D	,	30	M		30	۷ S		30	L			M		30 31	_	
	Février			Mars			Avril			Mai			Juin	31	Ĭ	Juillet
L M		2	M		2	J V	Vendredi Saint	2	S	Fête du travail		M		2	V	Jury Sem4+ compensation
3 M		3	M		3	s	TENDICO COMA	3	L	Vacances	3				s	+ di plôme
4 J		4	J		4	D	Pâques	4	M	de printemps	4			4	D	
V		5	٧		5	L	Lundi de Pâques	5	M			S		5	L	
3 S		7	S		7	M		7	J		6 7	-		7	M	
L		8	L		8	J		8	S	Armistice 1945	8	_		8	J	
M	1	9	М		9	٧		9	D	7 3 3 7 5 7 5 7 5	9				٧	
0 M	1	10			10	S		10			10	J		10	S	
	Jury Sem3	11			11			11				۷			D	
2 V 3 S		12			12			12		Associan		S D		12	M	
3 S 4 D		14			14			14		Ascension		L				Fête nationale
5 L		15	L		15	J		15	S		15	M		15	J	
6 M	1	16			16	٧		16	D		16	M			٧	
7 M		17				S		17	L			J	Fig. 1, 22.5	17		
8 J 9 V		18 19			18 19			18 19				S	Fin de CC Sem4	18 19		
0 S		20			20			20				D			М	
1 0)	21	D		21			21	٧		21	L		21	M	
2 L		22	L		22	J		22	S		22	2 M		22	J	
3 M		23			23			23		1.0		M		23		
4 M 5 J		24 25		DUATHLON	24 25			24 25		L.Pentecôte		J		24 25		
6 V	,	28		DONTHEON	28		Vacances	26			26	S		26		
7 S		27	S		27	М	de printemps	27	J		27	D		27	М	
8 D		28	D		28	M		28	٧		28	L		28	M	
T		29			29			29				M		29		
\perp	-	30			30	٧		30 31			30	M		30 31		



4.6. Les emplois du temps

Consultation:

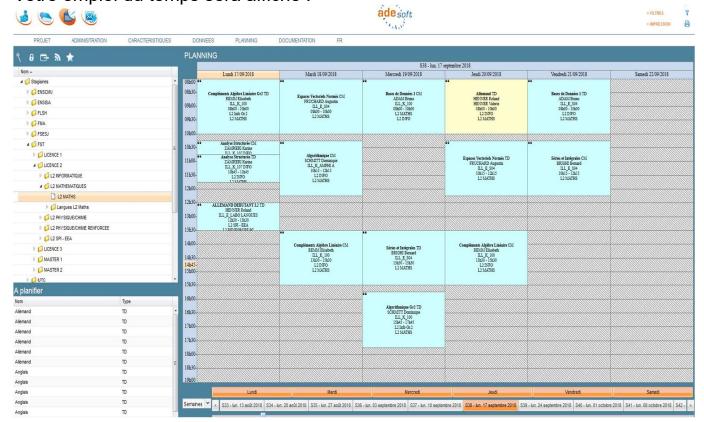
Les emplois du temps sont accessibles sur des panneaux d'affichage / vitrines dans le hall de la FST, par année, par parcours et par groupe d'appartenance, ainsi que sur le site Web ADE via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Stagiaires" (dossier FST) en cliquant sur la flèche. Puis sélectionner l'année "Licence 3" et enfin votre emploi du temps :



Votre emploi du temps sera affiché :



Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants...sont signalées dans les vitrines d'affichage – à consulter quotidiennement !



4.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact: Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)

1,rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex

tel: 03 89 33 62 17

mail: accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné:

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

4.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable: Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière 68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone: +33 (0)3 89 33 66 92

Fax: +33 (0)3 89 33 66 95 Courriel: suaps(at)uha.fr

Internet: http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau



4.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative).

Un contrôle de connaissances spécifique "étudiants salariés" leur sera alors remis.

4.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (inscription administrative et inscription pédagogique).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le reversement des sommes indûment perçues.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence aux examens sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant <u>dans les délais fixés (= sous huitaine)</u>, le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

RAPPEL IMPORTANT: les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST<u>au plus tard sept jours</u> <u>après la date d'émission</u>, sinon, ils ne seront plus pris en compte.



4.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

- 1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
- 2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1er étage

téléphone: 03 89 33 64 47

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

4.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres (www.uelibres.uha.fr)

du lundi 01 septembre 2020 au vendredi 16 octobre 2020

(même si l'UE libre se déroule au prochain semestre)

Attention: passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Rappel : l'UE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et vaut 3 ECTS (autant qu'une UE fondamentale). Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2^e semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....



4.13. Lexique des abréviations universitaires

ECTS: European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE: Unité d'Enseignement

ECUE: Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC: Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle Continu TD (CCI): note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe et note obtenue lors du contrôle commun intermédiaire (une seule note ou moyenne de plusieurs notes).

CCF: Contrôle Commun Final

5. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC



Intitulé L ou M (+ parcours)	LICENCE	INFOR	MATIQUE PARCOU	RS M	ATHEMA	TIQUES					
	A COMPTER DE SEPTE	MBRE	2020 : CONTRÓ	DLE C	CONTINI	J INTEGE	RAL				
	(Approuvées pa			CFWU							
		Fich	e semestre 3								
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutuali sation(s	Type de contrôles	Coeff Epr.	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heure s CM	Heure s TD	Heure s TP	Durée totale	
12MUSIN3	UE SERIES ET INTEGRALES		Contrôles TD	1	3	6	20	30		50	
			EC1 Ecrit 2 h	1							
			EC2 Ecrit 3 h	2							
12MUEVN3	UE ESPACES VECTORIELS NORMES		Contrôles TD	1	3	6	20	30		50	
E-IOE VIII			EC1 Ecrit 2 h	1							
			EC2 Ecrit 3 h	2							
12SUAGE3	UE ALGEBRE ET GEOMETRIE 1	Info			3	6					
12SPGE03	ECUE Géométrie	inro	EC1 Ecrit 2 h	1	1		12	18		30	
ZSPGEUS			EC2 Ecrit 2 h	1							
12SPCAL3	ECUE Compléments d'Algèbre Linéaire		EC1 Ecrit 2 h	1	1		12	18		30	
IZSPUMLS			EC2 Ecrit 2 h	1			<u> </u>				
12SUAPR3	UE ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATIO	la fa			2	6				\Box	
12SPALG3	Ecue Algorithmique	inro	EC1 écrit 1h à 1h30	1	5		12	24		36	
IZSPALGS			EC2 écrit 1h à 1h30	1							
			EC3 écrit 1h à 1h30	1							
	Ecue Programmation par objets		EC écrit 1h30		2		4	10		14	
12SPPRO3	2002 Tragitum per object		EU CON MOU	-			-			-"-	
I2SPANA3	Ecue Analyse structurée		EC Ecrit 2 h		2		5	10		15	
12SUBDD3			EC1 Ecrit 2 h	1	1	3	10	20		30	
12500003	UE BASES DE DONNEES 1	Info	EC2 Ecrit 2 h	1		Ū					
12SULAG3	UE LANGUE S4			+	1	3				24	
I2SPANG3	ECUE Anglais ET		Contrôles TD []	1	-			12			
12SPALL3	ECUE Allemand		Contrôles TD []	1				12			
Totaux SEM	ESTRE 3					30	95	160		279	
			EC : Examen Commun		Examens/cor	ntrôles TD : au m	noins 2 éval	ations			
Les notes des	ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.				gnature d'un				E	dificalism) fai	



	8.8 - J - 19.5	a da Ot-A	a daa 0			aculté des	Science	ces et	Гесhnі	ques	
	Modalite	es de Contrôl	e des Connaiss	ance	es						
DOMAINE			et TECHNOLOGIE								
CHAMP		NUMERIQUE	ET INDUSTRIE DI	JFUI	UR						
Intitulé L ou M (+ parcours)	LICEN	CE INFORMATION	QUE PARCOURS I	MATH	EMATIQU	JES					
	A COMPTER DE SEPT				ITINU IN	TEGRAL					
	(Approuvées ;	par le conseil FST	du etla CFVU	du)						
		Fiche se	mestre 4								
0 1 115	Intitulé précis de l'UE / ECUE		T 1	G ((6 "	FOTO				D (
Code UE ou ECUE	indicale precis de l'OE l'ECOE	mutualisation(s)	Type de contrôles	Coeff	Coeff.	ECTS	Heure s CM	Heure s TD	Heure s TP	Durée	
	UE FONCTIONS DE PLUSIEURS VARIAB	I FS	Contrôles TD	Epr.	UE/ECUE 3	UE 6	24	36		totale 60	
12MUFPV4	OLI GIICIIGIIG DE PEGGILONG VANIAD		EC1 Ecrit 2 h	1	,	Ü	24	30		"	
			EC2 Ecrit 3 h	2							
401111405	UE ALGEBRE ET GEOMETRIE 2	_	LOE LUIK ON	+	3	6				$\vdash \vdash$	
12MUAGE4	ECUE Algèbre et géométrie		Contrôles TD	1	2	Ü	24	36		60	
12MPAGE4	assa rigeore et georifetite		EC1 Ecrit 2 h	1			24	30		"	
			EC2 Ecrit 3 h	2			_				
	ECUE Mathématiques assistées par ordinateur		EC Ecrit 2 h	 	1		8	12		20	
12MPMAO4	The state of the s		EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	18	22		40	
12SUPRO4	UE PROBABILITES ET STATISTIQUES	Info	EC2 Ecrit 2 h	1	-	J	"			"	
12SUSDD4	UE STRUCTURES DE DONNEES	Info		Ė	2	4				\vdash	
12SPSDD4	ECUE Structures de données	1	EC1 Ecrit 2 h	1	3		14	18		32	
			EC2 Ecrit 2 h	1							
12SPPSD4	ECUE Projet (* suivi : 1h td/étudiant)		Note projet(*)	†	1			1*		1	
12SUADD4	UE ANALYSE DE DONNEES	Info	EC1 Ecrit 2 h	1	1	3	15	15		30	
00.1001			EC2 Ecrit 2 h	1							
12MUMPR4	UE METHODOLOGIE & PROFESSIONNA	LISATION			2	5				\Box	
12SPLIBR	ECUE Matière libre		Modalités définies resp.		2 1			24		24	
	(Histoire des Mathématiques, suggérée)										
***************************************	et 1 ECUE à choisir parmi			1	1						
12MPEXP4	ECUE Expérience professionnelle		l Copport * routen en es * note ju	•••							
	(***Stage, rapport, soutenance) (* suivi : 1h td/éte	udiant)	Note exp.prof.(*)					1*		1	
12MPPRO4	ECUE Projet tuteuré (* suivi : 1h td/étudiant)		Note projet(*)								
12SULAG4	UE LANGUE S4				1	3				24	
12SPANG4	ECUE Anglais ET		Contrôles TD []	1				12			
12SPALL4	ECUE Allemand		Contrôles TD []	1		0.00		12			
Totaux SEM	ESTRE 4					30	103	165		292	
Les notes des	ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.		EC : Examen Commun		Examens/cor	strôles TD ; au n	noins 2 éval	uations	E	dificalism) f	ales.
··· Stage d'au m	oins deux semaines ou expérience professionnelle d'av									(6) . ((46j)	
	dministration, établissement scolaire, institut de recher					e áuslustice -					
	rojet/exp.prof contiendra au moins une note de rapport ence prolongée justifiée exceptionnelle (motif lié à la m										bina

une épreuve de substitution finale écrite de 2h ou une épreuve orale, sera organisée.



6. Informations importantes

6.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence <u>peut se voir refuser</u> la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

6.2. Plagiat:

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

6.3. Examens:

Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie <mark>en présence de l'enseignant</mark>. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

6.4. Vie de l'établissement

En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires :« Les consignes sanitaires en vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible».

